

FIDUCIAIRE EURAFRICAIN D'EXPERTISE COMPTABLE

FIDEURAF



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.004.300 F
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION PARISIENNE
COMMISSAIRE DE SOCIÉTÉS INSCRITE

R C S PARIS B 682 004 536

SIRET 682 004 536 00012 - APE 741C

TELEX ETRAV 220064 F - 322 - TÉLÉCOPIE 42 93 47 40

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE DE TURIN, 75008 PARIS - TÉL. 43.87.71.25 +

87 B21 88 21. JUN 1996

E.U.R.L. JAFIM
Au capital de 2 000 000 Francs
12, Rue Mansart - 78000 VERSAILLES

6820

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME**

*En application des Articles 69 et 72-1
de la loi du 24 Juillet 1966*

FIDUCIAIRE EURAFRICAIN D'EXPERTISE COMPTABLE
FIDEURAF



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.004.300 F
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION PARISIENNE
COMMISSAIRE DE SOCIÉTÉS INSCRITE

R C S PARIS B 682 004 536

SIRET 682 004 536 00012 - APE 741C

TELEX ETRAV 220064 F + 322 - TÉLÉCOPIE 42 93 47 40

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE DE TURIN, 75008 PARIS - TÉL. 43.87.71.25 +

E.U.R.L. JAFIM
Au capital de 2 000 000 Francs

Siège social : 12, Rue Mansart

78000 VERSAILLES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire à la transformation de votre société, désigné par l'associé unique le 7 Juin 1996, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport établi à l'occasion de la transformation de votre société en société anonyme, en application des dispositions des articles 72-1 et 69-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

1 - REGULARITE DE LA TRANSFORMATION

Nous avons pu nous assurer que :

- La société est in-bonis ;
- Il n'existait aucun avantage particulier en faveur d'un associé ou d'un tiers.

2 - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET APPRECIATION DE L'ACTIF NET

Les comptes provisoires de votre société, arrêtés au 31 Mai 1996 appellent de notre part les commentaires suivants :

La société a comptabilisé un abandon de créance du compte courant JAFIM pour 509 404 F.

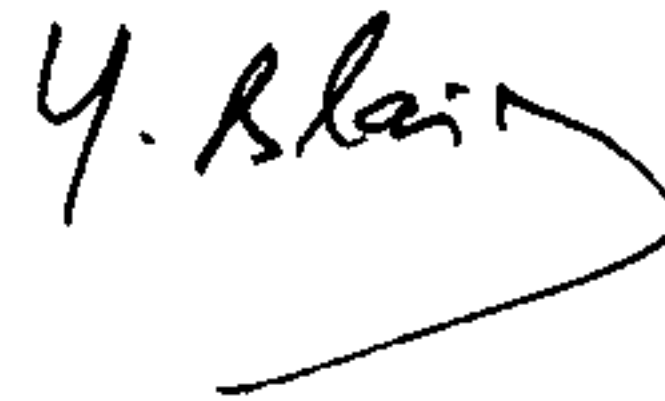
La société a décidé en Assemblée Générale Extraordinaire le 17 Juin 1996 l'augmentation de son capital par incorporation de créances liquides et exigibles pour 3 000 000 de Francs puis la réduction de capital d'un montant de 1 250 000 Francs par imputation sur les pertes au 31 Décembre 1995 soit 833 355 Francs et par la constitution d'une réserve indisponible pour 416 645 Francs, destinée à absorber la perte prévisionnelle de l'exercice 1996.

Les frais avancés figurent dans les stocks pour 1 519 381 Francs.

Compte tenu de ces éléments, nous pouvons certifier que les capitaux propres de votre société sont au moins égaux au capital social.

Dans ces conditions, il nous apparaît que vous pouvez approuver sans réserve les opérations de transformation en société anonyme, qui sont soumises à votre vote.

FIDEURAF SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Blaise', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Yves BLAISE
Commissaire aux Comptes Inscrit

Paris, le 19 Juin 1996